

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements no 2 en date du 23 juin 2005

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Pièce SCGM-9, document 6, page 8.
(ii) Pièce SCGM-9, document 7, page 46.
(iii) Pièce SCGM-9, document 7, page 71.

Préambule :

En référence (i), le FEÉ fait état des résultats du programme PR380 - Énergide (DT).

En référence (ii), le FEÉ présente le programme PR 380 - Encouragement à la végétalisation des toits en milieu urbain.

Enfin, le tableau des cas types présentés en référence (iii) réfère au programme Systèmes solaires - PR 380.

Question :

20.1 Veuillez concilier la nomenclature de ces différents programmes et ajuster, au besoin, les tableaux concernés.

Réponse :

20.1 Les programmes *Analyse énergétique des duplex et triplex* (PR-380 - ÉnerGuide DT) et *Analyse énergétique des résidences unifamiliales* (PR-370 - ÉnerGuide U) du Plan d'action 2004-2005 ont été regroupés sous le code PR-370 dans le cadre du Plan d'action 2005-2006 du FEÉ.

Le tableau des cas types présentés en référence (iii) qui réfère au programme *Systèmes solaires - PR 380* devrait plutôt référer au programme *Toits végétaux - PR 380*.